

Rapport public Parcoursup session 2025

I.U.T de Nancy-Brabois - Université de Lorraine - BUT - Génie électrique et informatique industrielle - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

I.U.T de Nancy-Brabois - Université de Lorraine - BUT - Génie électrique et informatique industrielle - en apprentissage (16907)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
I.U.T de Nancy-Brabois - Université de Lorraine - BUT - Génie électrique et informatique industrielle - en apprentissage (16907)	Jury par défaut	Tous les candidats	28	241	7

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	notes dans les matières scientifiques : Math., Physique	Fiche avenir & bulletins	Très important
	notes dans les matières humaines : Français, Anglais	Fiche avenir & bulletins	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Raisonnement scientifique (appréciations des professeurs dans les matières scientifiques)	Raisonnement scientifique (appréciations des professeurs dans les matières scientifiques) - Très important Bulletins	Très important
Savoir-être	comportement et implication dans les cours (attitude en cours, assiduité, bavardages, participation)	Fiche avenir & bulletins	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	projet professionnel (connaissance de la formation GEII, adéquation avec le parcours du candidat...)	Lettre de motivation, projection professionnelle et démarches engagées auprès des entreprises	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	engagement personnel (implication et autonomie dans les activités)	Activités et centre d'intérêt	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Oui.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est équivalent à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Numérique et Sciences Informatiques (EDS)
- Sciences de l'ingénieur (EDS)
- Sciences de l'ingénieur et sciences physiques (EDS)

Série STI2D

- Energies et environnement (EDS)
- Ingénierie et développement durable (EDS)
- Ingénierie, innovation et développement durable (EDS)
- Innovation Technologique (EDS)
- Innovation technologique et eco-concept (EDS)
- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)
- Systèmes d'information et numérique (EDS)

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Le plus grand soin est donné à la lecture des appréciations des enseignants qui apparaissent dans les bulletins scolaires. S'il y est fait état de problèmes de comportement et/ou d'un manque de travail et/ou d'un manque d'investissement de manière récurrente, cela peut mener à ne pas classer certains candidats.

Critères « parcours en cordée de la réussite »

Vous avez indiqué au moment du paramétrage de vos critères généraux d'examen des vœux que votre formation prendrait en compte la participation des lycéens à une cordée de la réussite. Préciser si cette prise en compte a été effective lors de l'examen des candidatures

Tout élément/engagement démontrant l'intérêt du candidat pour la formation ou l'établissement, comme les cordées de la réussite, a été pris en compte lors de l'analyse des dossiers des candidats.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Tous les dossiers ont été examinés en double lecture par des enseignants du département. Certains candidats ont été vus en entretien pour confirmer l'adéquation de la candidature avec les exigences de l'altrenance.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

De nombreuses candidatures ne contiennent pas de projet ou présentent un projet de formation trop générique qui ne fait pas référence à la spécialité GEII (<https://but-geii.fr/>). Ce point démontre trop souvent un manque de réflexion quant à l'orientation demandée et une prise d'information insuffisante sur les contenus et débouchés de la formation.

Une motivation claire du choix de formation et tout particulièrement de l'alternance, des mentions relatives à des démarches personnelles (prise d'informations en forum ou JPO, immersions...), ainsi que la présentation de réalisations technologiques constituent des éléments appréciés. Des prises de contact préalables avec des entreprises, voire une promesse de contrat, attestent d'un réel engagement dans la voie de l'apprentissage.

Signature :

Taha BOUKHOBZA,

Directeur de l'établissement I.U.T de Nancy-Brabois

- Université de Lorraine